Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 060-216004473-20260417-DE2026629-BF

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

Absents : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

De la commune NEUVILLE-BOSC

Séance du 17 avril 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 09/04/2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme LEROY Annie maire sortant.

Etaient présents : Mmes LEJEUNE, LEROY, CHENOT, DANGLOT, MEYER,

Mrs GOMES DA COSTA, FLEURY et LECOMTE

Absents excusés : M. SAINT-POL donne pouvoir à Mme LEROY
M. COUTELET
Mme DECAMP donne pouvoir à à Mme LEJEUNE

Secrétaire de séance : Madame MEYER Nathalie

Ouverture de séance : 20h00.

Assistait également au Conseil Municipal Mme Sabine HERBELIN, Secrétaire de mairie

Délibération n° DE2026629– Vote du taux des impôts 2026

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide d'appliquer les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :

- TFB Taxe foncière (bâti) : 49.93%
- TFNB Taxe foncière (non bâti) : 53.24%
- TH Taxe d'habitation : 12.02 %

Adoption à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme au registre
Le 17 avril 2026

Annie LEROY

Le Maire

Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification
Et transmission en Préfecture le 21/04/2026